



Nous sommes vigilants !

Charte pour la prévention des abus sexuels, de la maltraitance et d'autres formes de violation de l'intégrité

Conférence de presse du mercredi 30.1.2013 à Berne

Communiqué

Esther Gingold, membre du groupe de travail interassociatif Prévention et membre de la direction de Procap Suisse

- Le texte parlé fait foi -

La charte est-elle également un instrument de prévention adéquat pour le travail d'organisations d'entraide comme Procap ? Notre expérience de cette dernière année et demi est univoque : oui, la charte est adaptée à la pratique. Contrairement aux institutions qui utilisent du personnel qualifié et payé en conséquence pour la réalisation des prestations de base, nous travaillons avec de nombreux bénévoles. Cette différence importante représente également le plus grand défi pour la mise en pratique de la charte. Tous les bénévoles doivent avoir entendu parler de la charte et connaître le principe de la tolérance zéro. Pour cette information, nous avons nos médias internes, que nous utilisons également pour cela. La mise en œuvre concrète dans les comités des sections et auprès des bénévoles réguliers est plus difficile car plus complexe. Doivent-ils présenter un extrait du casier judiciaire ? Dans certains cas, nous sommes déjà heureux de trouver les hommes et des femmes prêts à donner de leur temps pour notre organisation. D'autres travaillent avec nous depuis de nombreuses années et ressentiraient comme un affront de devoir présenter, tout à coup, un extrait du casier judiciaire. Procap Suisse gère actuellement l'application et la marge de manœuvre comme suit : les nouveaux guides (bénévoles) remettent un extrait du casier judiciaire avec leur dossier de candidature. Tous les guides et accompagnants reconnaissent avec leur mandat la brochure Procap « Relations - limites et abus ». Les comités des sections ont envoyé au moins une personne à la formation de trois heures sur le thème « Relations - limites et abus » et ont été priés, l'automne dernier, d'en discuter et de voter pour savoir s'ils ne souhaitent pas signer un engagement correspondant. A cette occasion, les services internes et externes d'enregistrement des plaintes leur ont encore une fois été communiqués, et ils ont été encouragés à les utiliser.

Nous tous visons un changement à grande échelle de comportement et de culture – nous le considérons comme déterminant pour une prévention efficace. Un tel changement prend un certain temps. Notre avantage est toutefois que nous avons un grand nombre de personnes directement touchées ainsi que des proches parmi nos bénévoles. Autrement dit, des personnes qui sont directement intéressées à éviter la violence et les abus, et à ce que de tels faits ne soient pas tus. Nous considérons notre rôle dans l'appareil professionnel comme une fonction de modèle – nous avons p.ex. modifié nos processus pour le personnel et tous ont signé un engagement comprenant une obligation d'annoncer – et de soutien. Ces deux dernières années, j'ai compris une chose : si nous donnons la place qu'il convient au thème « Relations - limites et abus », si nous prenons clairement position et si nous restons à l'écoute, alors on parlera aussi de ce sujet. Et lorsqu'on parle d'une chose, on est également vigilant et on parle des abus. C'est là une conséquence logique de notre travail, qui repose sur la mise en œuvre de la charte. Un fait particulièrement positif est qu'au-delà de la charte, la collaboration entre les organisations d'entraide s'est améliorée.

J'en déduis qu'avec la mise en œuvre de la charte, même si celle-ci ne se fait que progressivement, mais de manière consciente et bien ancrée, les auteurs (et auteures) potentiels d'abus voient leurs perspectives réduites. Si, parallèlement, nous évoquons régulièrement le sujet avec nos membres et les encourageons à annoncer des cas d'abus, nous réduisons énormément le champ d'action des auteurs potentiels. De plus, en tant qu'organisation membre, l'une de nos tâches les plus exigeantes pour l'avenir est d'habiliter encore mieux nos membres à refuser et à dire non. Une charte vécue au quotidien peut, dans quelques années, devenir un label de qualité. Car, ne l'oublions jamais : de bonnes relations sont essentielles. Les véritables amitiés et contacts entre enfants, adolescents et adultes font partie de ce que nos organisations ont à offrir de plus précieux.

Berne, le 30 janvier 2013

Pour tout complément d'information :

Esther Gingold, tél. 062 206 88 85 ; mobile 079 683 68 81

www.charte-prevention.ch